

PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT

LOGEMENT INTERMEDIAIRE (ILM, PLS, ...)

Pièces obligatoires pour le traitement du dossier

- Copie de la pièce d'identité du demandeur et du codemandeur
- Titre de séjour en cours de validité (pour les étrangers)
- Copie des pièces d'identité de toutes les personnes majeures à reloger
- Justificatifs de ressources de toutes les personnes qui vivront dans le logement (3 dernières fiches de paie, attestation d'allocation, justificatif de pension, attestation de pôle emploi...)
- Justificatif du domicile actuel (bail, dernière quittance de loyer, reçus d'hôtel ou du centre d'hébergement, attestation d'hébergement avec copie de la pièce d'identité de l'hébergeant...)
- Pour les foyers avec enfants :
 - ◊ Copie du livret de famille
 - ◊ Attestation de droit de la CAF
- Copie des deux derniers avis d'imposition ou de non-imposition de toutes les personnes qui vivront dans le logement

Documents complémentaires permettant de justifier votre situation

- Certificat de grossesse
- Carte d'invalidité, certificat médical
- Jugement de divorce, ordonnance de non conciliation, déclaration de rupture de PACS
- Agrément d'assistant maternel ou familial